

DEPARTEMENT DE L'OISE  
COMMUNE DE CUIGNIERES

ENQUETE PUBLIQUE  
relative au projet d'élaboration du PLU  
de la commune de CUIGNIERES

Réalisée du 2 septembre au 2 octobre 2019 inclus.

PARTIE 3

ANNEXES

## MAIRIE DE CUIGNIERES

24 Rue de l'Eglise 60130 CUIGNIERES

☎ & 📠 : 03.44.51.33.98

### ARRÊTE MUNICIPAL DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

N° 06/2019

Le Maire de la Commune de CUIGNIERES

#### Vu :

- le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-1 à L. 151-43, et R. 151-1 à R. 151-53 ;
- le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants, et R. 123-9 et suivants ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2224-10 ;
- l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
- le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et à la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;
- la délibération en date du 30 janvier 2015 et la délibération complémentaire du 20 mars 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation et les objectifs de la procédure engagée ;
- le débat en Conseil Municipal en date du 29 septembre 2017 portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- la délibération en date du 29 novembre 2018 arrêtant le projet de PLU ;
- les pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique ;
- l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 20 août 2018, rendu à l'issue d'une demande d'examen au cas par cas et dispensant le PLU de la procédure d'évaluation environnementale ;
- les avis des différentes personnes publiques consultées ;
- la décision n°E19000093/80 en date du 28 mai 2019 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens désignant Monsieur Philippe RALUY, commissaire enquêteur ;

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> : Objet et date de l'enquête.

Il sera procédé à une **enquête publique** sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CUIGNIERES pour une durée de 31 jours à compter du lundi 2 septembre à 14h30 au mercredi 2 octobre 2019 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le projet de PLU sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal ; la délibération approuvant le PLU sera publiée et deviendra exécutoire dès sa transmission au préfet et accomplissement des mesures de publicité.

#### Article 2 : Caractéristiques principales du projet de PLU.

La procédure d'élaboration du PLU concerne la commune de Cuignières. Le dossier de PLU comporte 5 pièces : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), un règlement et des annexes. Sur la base de son projet politique (PADD), qui traduit ses orientations pour le développement futur (horizon 10-15 ans), la commune de Cuignières a élaboré son nouveau plan de zonage, en définissant les secteurs susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions et ceux qui conservent leur caractère naturel ou agricole. En parallèle, elle a édicté un nouveau règlement qui s'applique dans chacun de ces secteurs.

#### Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur.

Monsieur Philippe RALUY, directeur départemental adjoint à la DDE en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens.

#### **Article 4**

Le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 a modifié l'article R. 123-11 du code de l'environnement, lequel dispose désormais que l'avis d'enquête doit être publié sur le site internet de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête. Il prévoit que si l'autorité compétente ne dispose pas de site internet, cet avis est publié, à sa demande, sur les sites internet des services de l'Etat dans le département et la Communauté de Communes du Plateau Picard.

L'article R. 123-9 du code de l'environnement, également modifié, dispose par ailleurs que le dossier d'enquête publique doit être également disponible depuis ces sites internet.

#### **Article 5 : Mesures de publicité.**

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, un avis faisant connaître au public l'ouverture de cette enquête sera publié sur les sites internet des services de l'Etat dans le département et la Communauté de Communes du Plateau Picard aux adresses suivantes : [www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019](http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019) et [www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr).

Il sera affiché en mairie de Cuignières sur les panneaux d'affichage habituels dans les mêmes conditions de délai et de durée.

Cet avis sera également, par les soins de Monsieur le Maire de Cuignières, publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit jours de celle-ci dans les deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Oise (« Courrier Picard », « Le Bonhomme Picard »).

#### **Article 6 : Modalités de mise à disposition du dossier au public.**

Le dossier relatif au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été soumis pour avis aux différents services et organismes conformément aux articles L. 153-16 et R. 153-4 du code de l'urbanisme.

Le dossier d'enquête sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- sous format papier à la mairie de Cuignières, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur un lien internet aux adresses suivantes : [www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019](http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019) et [www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr),
- sur un poste informatique accessible au public disponible à la mairie de Cuignières aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

#### **Article 7 : Recueil des observations du public.**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Cuignières aux jours et horaires suivants :

- lundi 2 septembre 2019 de 14h30 à 17h30,
- samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 2 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie de Cuignières aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur Philippe RALUY, Commissaire enquêteur à la Mairie de Cuignières – 24 rue de l'Eglise – 60130 CUIGNIERES, qui les annexera au registre ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [cuignieres.mairie@wanadoo.fr](mailto:cuignieres.mairie@wanadoo.fr)

Les observations et propositions du public seront tenues à sa disposition en mairie de Cuignières pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront également mises en ligne régulièrement à l'adresse suivante :

#### **Article 8 : Clôture de l'enquête publique.**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre et les documents annexés seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

#### **Article 9 : Procès-verbal de synthèse.**

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet de PLU et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

#### **Article 10 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur.**

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au maire son rapport et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le maire adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions à Monsieur le Préfet de l'Oise.

Ces documents seront pendant un an tenus à la disposition du public à la mairie de Cuignières, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ils seront également consultables sur les sites internet des services de l'Etat dans le département et la Communauté de Communes du Plateau Picard à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**Article 11 : Notification.**

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise,
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Cuignières, le 14 juin 2019

**Le Maire,**

**Philippe FARCE**





## Mairie de CUIGNIERES

24, Rue de l'Eglise 60130 CUIGNIERES

☎ & ✉ 03 44 51 33 98 [cuignieres.mairie@wanadoo.fr](mailto:cuignieres.mairie@wanadoo.fr)

*Permanences le mercredi de 16 h à 17 h et vendredi de 18 h à 19 h*

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Philippe FARCE, Maire de la commune de CUIGNIERES, certifie d'avoir affiché l'arrêté municipal de mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 19 juin 2019.

A CUIGNIERES, le 19 juin 2019.

Le Maire,  
Philippe FARCE



# Annonces légales

## Le Bonhomme

### AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 26 décembre 2018 est dans le département de l'Oise et de la Somme de 1,95 € pour l'année 2019. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

### DÉPARTEMENT 60

### Clôture de liquidation

### AGRI CONSEIL

SAS en liquidation au capital de 1.000 €  
Siège social : Ferme de Chantemerle  
60330 LAGNY LE SEC  
823 147 129 RCS Compiègne

Décisions de l'AGE du 26/06/2019 : Approbation comptes de liquidation. Quitus au liquidateur et Clôture de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Compiègne et la société y sera radiée.

Pour avis  
1914060

### Annonces administratives

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le Zonage d'Assainissement  
de la Commune d'ERQUINVILLERS

Par arrêté en date du 26 juillet 2019, le Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet de zonage d'assainissement de la commune d'ERQUINVILLERS (60130).

M. Gérard DEGRIECK, cadre en entreprise (technologies de l'automobile) en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie d'ERQUINVILLERS et au siège de la communauté communes du Plateau Picard du Mardi 3 septembre 2019 à partir de 10 h 00 au samedi 5 octobre 2019 à 12 h 00.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie d'ERQUINVILLERS :

- le Mardi 03 septembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00
- le Jeudi 19 septembre 2019 de 14 h 30 à 16 h 30
- le samedi 05 octobre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier arrêté du zonage d'assainissement d'ERQUINVILLERS sera déposé au siège de la communauté de communes du Plateau Picard (140 rue Verte, 60130 Le

### COMMUNE DE CUIGNIERES

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 07 juin 2019, le Maire de CUIGNIERES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif, M. Philippe RALUY, Directeur Départemental adjoint à la DDE en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de CUIGNIERES du lundi 2 septembre 2019 à 14 h 30 au mercredi 2 octobre 2019 à 17 h 00 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat (les mercredis de 16 h 00 à 17 h 00 et les vendredis de 18 h 00 à 19 h 00) et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le lundi 2 septembre 2019 de 14 h 30 à 17 h 00
- le samedi 14 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 2 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en Mairie de CUIGNIERES (sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition) ainsi que sur les sites Internet suivants : [www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019](http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019) et [www.plateau-picard.fr](http://www.plateau-picard.fr). L'ensemble des pièces du dossier seront téléchargeables.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents soumis à l'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront être également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en Mairie (24 rue de l'Eglise - 60130 CUIGNIERES) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [cuiquieres.mairie@wanadoo.fr](mailto:cuiquieres.mairie@wanadoo.fr) ; le commissaire enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre dans les meilleurs délais possibles.

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an à la Mairie de CUIGNIERES à l'issue de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur les sites suivants : [www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019](http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019) et [www.plateau-picard.fr](http://www.plateau-picard.fr)

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de CUIGNIERES.

Le Maire, Philippe FARCE  
1913043

### Transfert de siège dans le département

Par décision du TGI de Beauvais en date du 09/07/2019 le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 AMIENS cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme SUSGIN veuve BARBARAS Jeanine décédée le 26/12/2016 à MERU (60). Réf. 0808047044. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

1913944

Par décision du TGI de Senlis en date du 03/06/2019 le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 AMIENS cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme BIEVET Paulette décédée le 20/07/2018 à SENLIS (60). Réf. 0808047124. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

1914018

### Démission

### INSTITUT PROFESSIONNEL DE FORMATION ET D'AUDIT CONSEIL

Siège : I.P.F.A.C.S.E.M.A.FOR  
Société par actions simplifiée  
à associé unique au capital de 144.000 €  
Siège : 1076 rue du Président Roosevelt  
60750 CHOISY-AU-BAC  
398 349 274 RCS Compiègne

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16 janvier 2019, il a été pris acte des démissions du Co-Commissaire aux Comptes titulaire, la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, et du Co-Commissaire aux Comptes suppléant, M. Eric GUEDJ, et ce à compter du 15 janvier 2019. Mention sera portée au RCS de Compiègne.

L'associé unique  
1913975

### COLDEFY FORMATION

Société par actions simplifiée  
à associé unique au capital de 38.000 €  
Siège social : rue d'Amiens  
60000 TILLÉ  
439 163 023 RCS Beauvais

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16 janvier 2019, il a été pris acte des démissions du Co-Commissaire aux Comptes titulaire, la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, et du Co-Commissaire aux Comptes suppléant, M. Eric GUEDJ, et ce à compter du 15 janvier 2019. Mention sera portée au RCS de Beauvais.

L'associé unique  
1913974

### Constitution de société

Aux termes d'un acte SSP du 19 juillet 2019, il a été constituée une Société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale :  
**YAN PEINTURE**

## CERFRANCE

80

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 juillet 2019 à CANNEC-TANCOURT (60), il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.  
Dénomination :

### SARL DOMAINE DE LA CARMOYE

Siège social : 16 Sur la Carmoye - 60310 CANNEC-TANCOURT.

Objet : Organisation de chasses commerciales avec restauration. - Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Durée et immatriculation : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne.

Capital : 8 000 € divisé en 80 parts sociales d'une valeur unitaire de 100 € et représentatives d'apport de numéraire. Gérance : M. et Mme Bertrand et Isabelle CHAUFFIER, demeurant ensemble Ferme de la Carmoye 60310 CANNEC-TANCOURT, sont désignés statutairement en qualité de gérants pour une durée illimitée.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Pour avis et mention, la gérance  
1914045

Par ASSP du 09/07/2019, il a été constitué la SCI :

Dénomination :

### FAIDHERBE

Siège social : 79 rue Faidherbe 60180 NOGENT-SUR-OISE.

Capital : 100 C.  
Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Gérance : M. CHOIB ALLOUACHE, 34 bis rue Marcel Philippe 60180 NOGENT-SUR-OISE.

Cessions soumises à agrément.  
Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS Compiègne.

1913897

Par ASSP du 10/07/2019, il a été constitué une SARL :

Dénomination :

### CHO

Siège social : 22 b rue Léon Jouhaux 60100 CREIL.

Capital : 1.000 €.

Objet : service de débit de boissons non alcoolisées (café, thé, jus, etc.) ; service de restauration à emporter et sur place avec service à table.

Gérance : M. CHAFIQ ESSAKKA, 22 b rue Léon Jouhaux 60100 CREIL.

Durée : 99 ans.  
Immatriculation : RCS Compiègne.

## COMMUNE DE CUIGNIERES

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 07 juin 2019, le Maire de CUIGNIERES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif, M. Philippe RALUY, Directeur Départemental adjoint à la DDE en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de CUIGNIERES du lundi 2 septembre 2019 à 14 h 30 au mercredi 2 octobre 2019 à 17 h 00 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat (les mercredis de 16 h 00 à 17 h 00 et les vendredis de 18 h 00 à 19 h 00) et pendant les permanences du commissaire enquêteur. M. le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le lundi 2 septembre 2019 de 14 h 30 à 17 h 30

- le samedi 14 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

- le mercredi 2 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en Mairie de CUIGNIERES (sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition) ainsi que sur les sites internet suivants : [www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019](http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019) et [www.plateau-picard.fr](http://www.plateau-picard.fr). L'ensemble des pièces du dossier seront téléchargeables.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents soumis à l'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront être également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en Mairie (24 rue de l'Eglise - 60130 CUIGNIERES) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [cuiquieres.mairie@wanadoo.fr](mailto:cuiquieres.mairie@wanadoo.fr) ; le commissaire enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre dans les meilleurs délais possibles.

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an à la Mairie de CUIGNIERES à l'issue de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur les sites suivants : [www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019](http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019) et [www.plateau-picard.fr](http://www.plateau-picard.fr).

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de CUIGNIERES.

Le Maire, Philippe FARCE  
1914665



Hauts-de-France

### INFORMATION SUR UN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Référence du marché : 2019.133  
REGION HAUTS-DE-FRANCE 151 avenue Hoover 59555 LILLE Cedex.

Marché de service - Procédure adaptée. Objet du marché : 2019.133 Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour 3 opérations situées dans des lycées de l'Oise. L'intégralité de cet avis publié au

### Dissolution

#### KING'S CAR

SASU au capital de 4 000 €

Siège social : 25 square

Maréchal de Lattre de Tassigny

60180 NOGENT SUR OISE

820 511 418 RCS Compiègne

Le 22/08/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Guy BAKOU-MASSÉ, 25 square Maréchal de Lattre de Tassigny 60180 NOGENT SUR OISE, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Compiègne.

1914677

### Smart Online

EURL au capital de 100 €

Siège social : 31 rue des Vaux

60150 GIRAUMONT

835 189 952 RCS Compiègne

Le 02/07/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. David MARTINS, 31 rue des Vaux 60150 GIRAUMONT, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Compiègne.

1914681

### Modification du capital

#### Office Notarial

B. PARENT

F.X. DEROUVROY

B. SAUVAGE

CAUDRY (Nord)

#### SC DE GUISE

Société civile au capital de 1 000 €

Siège social : 1 avenue de Guise

60500 CHANTILLY

852 196 427 RCS Compiègne

Aux termes d'un acte reçu par Me PARENT, notaire à CAUDRY (59), le 28/06/2019, les associés ont décidé d'augmenter le capital social fixé à 1 000,00 €, pour le porter à la somme de 127 490,00 € divisée en 12 749 parts sociales de 10 €, par la création de 12 649 parts nouvelles n° de 101 à 12 749 par voie d'apports mobiliers.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 127 490,00 € divisé en 12 749 parts sociales de 10 € chacune numérotées de 1 à 12 749.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour insertion, B. PARENT

1914672

#### Office Notarial

B. PARENT

F.X. DEROUVROY

B. SAUVAGE

CAUDRY (Nord)

#### SC DE LA GARENNE

Société civile au capital de 1 000 €

Siège social : 30 rue Roger Salengro

60660 CRAMOISY

852 195 361 RCS Compiègne

Aux termes d'un acte reçu par Me PARENT, notaire à CAUDRY (59), le 28/06/2019, les associés ont décidé d'augmenter le capital social fixé à 1 000,00 € pour le porter à la somme de 127 490,00 € divisée en 12 749 parts sociales de 10 € par la création de 12 649 parts nouvelles n° de 101 à 12 749 par voie d'apports mobiliers.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 127 490,00 € divisé en 12 749 parts sociales de 10 € chacune

### Modification d'objet

#### GoodRigs

SARL au capital de 10 000 €

Siège social : 103 avenue de Flandre

60190 ESTRÉES-SAINT-DENIS

828 410 514 RCS Compiègne

Le 26/08/2019, les associés ont décidé de modifier l'objet social qui devient : La programmation Informatique, le conseil et l'étude des systèmes informatiques, la conception et développement. Mention au RCS de Compiègne.

1914768

### Successions vacantes

Le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 AMIENS cedex 1, curateur de la succession de M. GRAND Alain décédé le 27/12/2007 à BEAUVAIS (60) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0800805458/RDSR.

1914746

Le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 AMIENS cedex 1, curateur de la succession de Mme GODARD Lucienne décédée le 14/04/2018 à BEAUVAIS (60) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 808035183/5B.

1914770

### Modifications multiples

#### CHARLY & LULU

Société civile immobilière

au capital initial de 1 000 € (capital variable)

Ancien siège : 110 rue du Faubourg

Saint Denis - 75010 PARIS

Nouveau siège : 13 Avenue

du Maréchal Joffre - 60500 CHANTILLY

identifiée sous le numéro SIREN 851 553 230

Ancien greffe : RCS Paris

Nouveau greffe : RCS Compiègne

Suivant acte sous seing privé de cession des parts sociales, en date du 10 juillet 2019, il a été pris acte de la nomination de M. Tony CLOUT, demeurant à CHANTILLY (60500) - 13, Avenue du Maréchal Joffre en qualité de nouveau Gérant, à compter du 10 juillet 2019 pour une durée illimitée, en remplacement de MM Alexandre AUVRAY, et M. Benoît WACHBAR, Gérants démissionnaires. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne.

Pour avis, Le notaire

1914835

### LES VENEURS

Société civile immobilière

au capital de 1 000 €

Siège social : 18 rue Arnold Lanson

60350 VIEUX MOULIN

809 525 496 RCS Compiègne

Aux termes des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 août 2019, il résulte qu'il a été décidé :

- de modifier la forme de la société de « Société civile immobilière » en « Société civile ».

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La prise de participation dans toutes sociétés immobilières, non immobilières et ce quelle que soit leur forme juridique ; le prêt d'argent, l'octroi de garantie à des filiales.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Compiègne.

### « SERENITY GROUP »

SAS au capital de 5 000 €

Siège social : 1 B chemin de l'Etrier

60270 GOUVIEUX

828 778 159 RCS Compiègne

L'Assemblée Générale du 22/07/2019, a décidé de changer la forme Juridique de la Société, initialement Société par Action Simplifiée (SAS), en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) ; de nommer Gérant de la société à compter de ce jour, M. Abdesslam BOUZELMAT, demeurant 1 B chemin de l'Etrier 60270 GOUVIEUX ; d'approuver la démission de M. Gérard Bernardsha LUTHER de ses fonctions de Directeur général de la Société à compter du 22/07/2019 ; d'insérer la nouvelle activité dans l'objet social « négociant automobile ».

L'Article 1 « FORME », l'article 2 « OBJET », et l'article 22 « NOMINATION DES PRESIDENTS » des Statuts ont été modifiés en conséquence. Toutes les démarches ont été faites à cet effet. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Compiègne.

1914696

### Poursuite d'activité

#### SAS JARDIN

#### DE LAIGNEVILLE

Société par actions simplifiée

au capital de 200.000 €

Siège social : 45 Rue du 1er Septembre

60290 CAUFFRY

810 404 905 RCS Beauvais

Aux termes de l'AG du 31/07/2019, l'Associé Unique délibérant conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé nonobstant l'existence de pertes, de poursuivre l'activité sociale.

Mention sera faite au RCS de Beauvais.

1914753

### « AMO TRANSPORTS »

SASU au capital de 2 700 €

Siège social : 84 Rue de l'Épée LOG 16

60640 GUSCARD

820 193 290 RCS Compiègne

Le 20/06/2019, l'associé unique et Président, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, et décide également la poursuite de ses activités, conformément aux dispositions de l'article L:223-42 du code de Commerce. Mentions au RCS de Compiègne.

1914684

### Transfert de siège hors département

#### DEMEMAGEMENTS

#### BEAUDART

SARL au capital de 402 500 €

Siège social : 122 rue du Faubourg St Jean

60000 BEAUVAIS

384 219 499 RCS Beauvais

Aux termes d'une décision en date du 4 juillet 2019, l'associé unique de la société à responsabilité limitée « DEMENAGEMENTS BEAUDART » a décidé de transférer le siège social du 122 rue du Faubourg St Jean, 60000 BEAUVAIS au 29 rue de Poulainville 80000 AMIENS ; compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérante

1914731

### Transfert de siège dans le département

# Annonces légales

**COURRIER PICARD**  
VENDREDI 16 AOÛT 2019

## Enquêtes publiques

### COMMUNE DE CUIGNIERES AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 7 juin 2019, le maire de CUIGNIERES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif, Monsieur Philippe RALUY, directeur départemental adjoint à la DDE en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de CUIGNIERES du lundi 2 septembre 2019 à 14 h 30 au mercredi 2 octobre 2019, à 17 h 00 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat (les mercredis de 16 h 00 à 17 h 00 et les vendredis de 16 h 00 à 19 h 00) et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Le lundi 2 septembre 2019 de 14 h 30 à 17 h 30
- Le samedi 14 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le mercredi 2 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de CUIGNIERES (sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition) ainsi que sur les sites internet suivants : [www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019](http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019) et [www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr). L'ensemble des pièces du dossier seront téléchargeables.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents soumis à l'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie (24, rue de l'Eglise - 60130 CUIGNIERES) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [cuiquieres.mairie@wanadoo.fr](mailto:cuiquieres.mairie@wanadoo.fr), le commissaire enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre dans les meilleurs délais possibles.

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an à la mairie de CUIGNIERES à l'issue de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur les sites suivants : [www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019](http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2019) et [www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr)

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de CUIGNIERES.

Le Maire, Philippe FARCE

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 2<sup>e</sup> Septembre 2014 14 heures 30 à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>(1)</sup> hu DEVILLARD Astid (née SYOEN)

Peut-on délimiter la parcelle B20 à la propriété (ou une partie)  
 Peut-on modifier la forme de ouvertures (exemple  
 carré, rond ou rectangulaire) et éliminer les petits bois?  
 (œil de bœuf) → HORIZONTALE

Peut-on assouplir et faire accepter des tats terrain  
 au delà des 2<sup>e</sup> m<sup>2</sup> ?

Peut-on mettre des parcs de verre ?

l'ouverture de existante de la zone verte peut-elle  
 rester ?

les piscines sont-elles acceptées ? (dans la zone verte)

Peut-on faire des ouvertures (y compris de verre) sur la  
 parcelle privée de la mairie ?

hu ?

le 10/09/2019 Peut-on démolir pour reconstruire en neuf ?  
 (POPLE-SYOEN CHARME) Quelle surface minimum ou et maximum peuvent faire les logements  
 autorisés ?

Vu ?

Peut-on surélever appentis et local en place ?

Peut-on mettre des balcons ?

Peut-on mettre des blocs style Musée Jacques Chirac quai Branly  
 de Jean Nouvel ?

Peut-on faire des extensions à l'intérieur de l'OA1 (non dans  
 la zone naturelle sensible)

Vu ?

Pour les dispositions portant sur l'habitat:  
n'est-il pas souhaitable, et possible et considérer la maison  
existante en dehors de 4 logements réalisés, insuflible?  
et en plus

Le Mercredi 02 Octobre 2019 - M<sup>re</sup> M<sup>me</sup> MORYL  
136 Rue de L'Eglise

Propriétaires des parcelles 462-63-64.

Nous avons pris connaissance du projet de PLU et constaté que les terrains ne sont constructibles que sur une distance de 25 m à partir de la rue de l'église. Or, nous étions bénéficiaires d'un C.U. opérationnel délivré en Avril 2016 qui nous permettait de construire au delà de 50m. D'ailleurs un permis de construire avait été délivré en 1968 pour plusieurs constructions sur les parcelles 462 et 463. Nous en détenons l'original. Ces nouvelles dispositions nous empêchent de réaliser une transmission patrimoniale. Par ailleurs les engagements pris par le Conseil dans le but de faire participer la population à l'élaboration du projet de PLU n'ont pas été respectés: 1 seule lettre d'information, pas d'explications données lors de l'exposition publique, pas de dialogue...

Nous contestons également le permis de construire sur la parcelle 465 une maison en drapeau alors que depuis l'élaboration de la carte communale non finalisée en 2005 et actuellement le PLU mettent en avant la principale idée de ne plus accepter ce genre d'aménagement.

*[Handwritten signatures]*

Clôture des motifs inscrits le 2 octobre 2019 à 17h  
Cinq observations ont été consignés au registre  
le commissaire Enquêteur

*[Handwritten signature]*  
M. Rahuy

Enquête publique ayant pour objet  
le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme  
de la commune de Cuignières.

---

Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

Dossier n° E 1900093/80

Réf: Article 123-18 du code de l'environnement.

L'enquête publique relative au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Cuignières (60130), prescrite par arrêté municipal du 14 juin 2019, s'est déroulée du 2 septembre au 2 octobre 2019 inclus. Les mesures de publicité ont fait l'objet de parutions les 14 et 16 août et le 4 septembre 2019, dans deux journaux locaux; et d'un affichage sur le panneau officiel de la mairie à compter du 19 juin 2019. L'avis d'enquête a été distribué dans les boîtes aux lettres. Le dossier a pu être consulté en ligne sur le site internet de la communauté de communes du plateau picard depuis le 21 août 2019, et sur celui de la préfecture de l'Oise à compter du 29 août 2019.

L'enquête s'est déroulée dans un très bon climat d'écoute et de collaboration de la part des élus et du secrétariat de la mairie. Toutefois, deux incidents sont à noter: en premier lieu la fermeture malencontreuse du portail de la mairie pendant un peu moins d'une heure lors de la permanence du samedi 14 septembre, et d'autre part l'absence de deuxième publication dans un des deux journaux dans les huit jours suivant l'ouverture de l'enquête, du fait de l'erreur du Courrier Picard (voir à ce sujet l'arrêt du Conseil d'Etat n° 345174 mentionné au recueil Lebon). Le dossier du PLU, qui a été présenté au commissaire enquêteur lors d'une réunion sur place le 5 juin, a été élaboré de manière claire et complète par les bureaux d'études AET et ARVAL.

La municipalité a délibéré à cinq reprises sur le projet de PLU: le 30 janvier 2015 pour prescrire l'élaboration; le 20 mars 2015 pour définir les objectifs; le 29 septembre 2017 pour débattre du projet d'aménagement et de développement durables; le 29 novembre 2018 pour tirer le bilan de la concertation; et enfin le même jour pour arrêter le projet.

Le dossier a reçu les avis des personnes publiques associées: Un avis très réservé de monsieur le président de la chambre d'agriculture de l'Oise; des observations de la part de madame la présidente du conseil départemental de l'Oise; un avis favorable des services de l'État assorti de remarques; un avis favorable de monsieur le président de la communauté de communes du plateau picard assorti de quelques remarques; un avis défavorable de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers au titre de l'article L 151-12 du code de l'urbanisme, et un avis favorable de la même commission au titre de l'article L 153-16 du même code concernant l'élaboration du PLU.

Le maître d'ouvrage a apporté réponses ou précisions à chacune des observations. Néanmoins, le commissaire enquêteur souhaite attirer son attention sur le point suivant: ***Il recommande qu'une étude prenant en compte l'écoulement et le ruissellement des eaux pluviales soit menée à son terme dans les meilleurs délais, et transcrite au plan local d'urbanisme.***

Trois permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur les 2 et 14 septembre ainsi que le 2 octobre 2019, dans le bureau du secrétariat situé au rez-de-chaussée de la mairie, 24 rue de l'église à Cuignières, dans des conditions suffisantes pour recevoir correctement le public.

L'enquête elle-même a donné lieu à 11 visites et 5 observations transcrites sur le registre d'enquête; aucun courrier ni courriel n'a été réceptionné par le commissaire enquêteur.

Une première observation, le 2 septembre, de Mme Astrid DEVILLARD qui demande s'il est envisageable d'adjoindre la parcelle 820 en tout ou partie à la surface rendue constructible de l'OAP « Ouest du village » ou encore dénommée « Ouest de la rue de l'église »; elle souhaite obtenir des précisions sur la forme des ouvertures (carrées, rondes de type œil de bœuf ou rectangulaires) et sur la non obligation des croisées à petits bois; la possibilité de toitures terrasses au-delà des 25m<sup>2</sup> autorisés et de la pose de pavés de verres translucides. Elle demande également si l'ouverture existante sur la zone verte peut être conservée, si les piscines sont acceptées dans cette même zone verte; enfin si une ouverture est possible sur le fonds voisin (parcelle appartenant à la mairie).

Sur ces observations, le commissaire enquêteur pourra apporter la réponse suivante : ***Sur l'extension de constructibilité à la parcelle 820 jouxtant l'OAP « Ouest de la rue de l'église », le commissaire enquêteur estime que cette opération visant à construire quatre logements, dispose d'une superficie de terrain d'assiette largement suffisante, et qu'une plus grande surface empiétant, même de manière peu importante, sur la zone agricole, nuirait à la cohérence du projet de PLU. Le reste des observations est du ressort de l'instruction des différentes demandes d'autorisations d'urbanisme.***

Une deuxième observation, le 10 septembre, émane de Mme Chantal POPPE-SYOEN : Elle demande s'il est possible dans la même opération d'aménagement programmée « Ouest du village » de démolir pour reconstruire en neuf et s'il est exigé une superficie minimum et maximum pour les quatre logements autorisés.

***Le commissaire enquêteur souligne que le PLU prévoit que « pourront être conservés et convertis en logements » les bâtiments et habitations existants dans cette OAP mais qu'il « conviendrait de privilégier la réutilisation des bâtiments anciens existants pour créer de nouveaux logements. » Ces dispositions se suffisent à elles même.***

Lors de leurs visites les 2 septembre et 2 octobre, M. et Mme MORYL, habitant 130 rue de l'église ont posé des questions concernant la constructibilité de parcelles leur appartenant numérotées 462, 463 et 464, estimant trop faible la largeur constructible de 25 mètres par rapport à la voirie publique, alors que selon leurs dires un certificat d'urbanisme opérationnel délivré en 2016 et un permis de construire ancien datant de 1968 leur auraient donné une plus grande possibilité de construire. Ils disent avoir été insuffisamment informés d'une réunion publique, et plus généralement de l'avancement du PLU.

Sur cette observation, ***le commissaire enquêteur estime que la bande de 25 mètres rendue constructible à compter de l'alignement sur la voie publique résulte de l'étude urbaine visant***

***à contenir l'urbanisation nouvelle dans le périmètre de l'actuel tissu bâti, et du choix politique de l'équipe municipale.***

Au cours de leur visite le 14 septembre, M. et Mme RENAUX Michel et Marie-Joëlle sont venus s'informer de la constructibilité de leurs parcelles situées en OAP «angle rue de la mare des saules et rue de Noroy», et d'autres parcelles situées en zone A.

Le 14 septembre, Mmes DEVILLARD, POPPE-SYOEN accompagnées de leur sœur, ont à nouveau demandé des précisions concernant l'OAP « ouest de la rue de l'église », à savoir la possibilité de surélévation d'un appentis existant et la possibilité de prévoir balcons ou « caissons » en surplomb. Elles souhaitent à nouveau solliciter la municipalité sur l'augmentation des droits à construire 4 logements en plus de l'habitation existante d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>. Les mêmes questions ont été réitérées par Mme POPPOE-SYOEN lors de sa visite à la permanence du 2 octobre.

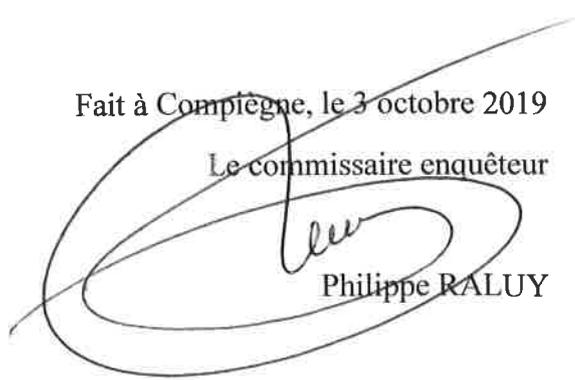
***Le commissaire enquêteur formule la même réponse que précédemment en ce qui concerne les points qui sont du ressort de l'instruction des demandes d'autorisation de construire. La limitation à quatre logements au total pour l'ensemble de l'opération résulte d'un choix de la municipalité cohérent avec la maîtrise souhaitée de l'urbanisation du village.***

Conformément à l'article 123-18 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre le présent procès-verbal de synthèse du déroulement et des observations soulevées lors de cette enquête. Vous disposerez à votre tour, si vous le souhaitez, d'un délai de quinze jours pour me faire part de vos éventuelles observations, réponses et remarques. Mon rapport ainsi que mes conclusions et avis vous parviendront ensuite dans le délai maximum de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Compiègne, le 3 octobre 2019

Le commissaire enquêteur

  
Philippe RALUY